

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le six décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Gaëlle BOURGEOIS *ayant donné pouvoir à Madame Christelle ESNAULT*, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Catherine HAMON et Madame Marie-Danielle RICHARD

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Léa GUILLET

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	25
Votants	26

DCM n°251/2023 - 1.1.9

Création d'une salle du conseil municipal - présentation du projet au stade PRO (études de projet) - marché public de travaux - consultation d'entreprises

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune de VALLONS-DE-L'ERDRE a confié au cabinet PEPS Architecture de CARQUEFOU (44) la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une salle du conseil municipal.

Les études au stade PRO (études de projet) ont été présentées à la commission communale patrimoine le 04 décembre 2023. Le projet reprend les éléments validés au stade APD et précise les plans électriques et chauffage. Pour rappel, un chauffage soufflant alimenté par une centrale de traitement d'air est prévu dans la salle du conseil municipal ; les gaines seraient habillées par des soffites.

L'estimatif du montant des travaux est le suivant :

Numéro de lot	Lot	Montant HT
1	VRD - terrassements	39 000,00 euros
2	Démolition - amiante	25 000,00 euros
3	Gros œuvre - maçonnerie	127 000,00 euros
4	Charpente bois	48 000,00 euros
5	Étanchéité - couverture ardoise	30 500,00 euros
6	Menuiseries extérieures et intérieures	66 500,00 euros
7	Cloisons sèches - doublages - plafonds	48 500,00 euros
8	Carrelage - faïence	14 500,00 euros
9	Peinture - revêtements de sol	24 500,00 euros
10	Chauffage - ventilation - plomberie - sanitaires	60 000,00 euros
11	Électricité courants forts et faibles	50 000,00 euros
Total de l'estimation au stade PRO		533 500,00 euros

Au regard de ces estimations, il convient de procéder à une consultation d'entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée, conformément à l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Les variantes ne seraient pas autorisées, afin d'éviter d'être confronté à des propositions techniques trop hétérogènes, et aucune PSE (Prestation Supplémentaire Éventuelle) ne serait nécessaire à prévoir.

Un allotissement du marché de travaux en onze lots serait prévu, selon le tableau de décomposition ci-dessus.

Il est proposé de procéder à une analyse des offres sur la base des critères suivants :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère 1 - Prix des prestations	60,00%
Critère 2 - Valeur technique de l'offre	40,00%
2-1 - Méthodologie et organisation du chantier • Organisation des études et de l'exécution (7,5 points) • Planning détaillé de l'entreprise et acceptation du planning DCE (7,5 points)	15,00%
2-2 - Matériel et personnel affectés au chantier • Personnel affecté au chantier (7,5 points) • Matériel affecté au chantier (7,5 points)	15,00%
2-3 - Mesures prises pour l'hygiène et la sécurité du chantier • Mesures prises pour l'hygiène sur le chantier (5 points) • Mesures prises pour la sécurité du chantier (5 points)	10,00%

Madame PETITRENAUD demande des précisions sur le chauffage prévu dans cette salle. Elle dit espérer que ladite salle sera mieux chauffée que l'actuelle. Monsieur COUTY répond qu'il s'agit d'un système de chauffage par soufflerie du même type que celui installé à l'espace des Ardoisières, système qui fonctionne bien, selon lui.

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant le règlement intérieur des marchés publics de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE,

Vu la délibération numéro 214/2023 en date du 17 octobre 2023 portant approbation du projet de création d'une salle du conseil municipal au stade APD (avant-projet définitif),

Considérant l'avis favorable émis des membres de la commission communale patrimoine réunis le 04 décembre 2023 sur le projet proposé au stade PRO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :

- **SUIT** l'avis émis par les membres de la commission communale patrimoine ;
- **APPROUVE** le projet de création d'une salle du conseil municipal au stade PRO (études de projet) tel que présenté ;
- **AUTORISE** le lancement d'une consultation d'entreprises, en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique, pour le marché public de travaux relatif à la création d'une nouvelle salle de conseil municipal ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits pour partie sur le compte 21318-5405 du budget 2023 de la commune. Pour rappel, cet investissement fait l'objet d'une autorisation de programme avec des crédits de paiement prévus sur les exercices 2023 et 2024.

Délibération publiée le 14 décembre 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,
Léa GUILLET**



Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
ID : 044-200078079-20231212-DCM_251_2023-DE

